

COMPTE RENDU

de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de MOUEN

DU MARDI 4 SEPTEMBRE 2012

Convocation du 30/08/2012

L'an deux mil douze et le quatre septembre, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OGIER Hubert, Maire.

Présents : Mme FARCY Annick, M. TOURGIS Lionel, M. VINCENT Maurice (adjoints)

Jean Marie LOYANT, Gaëlle LE GAL, Carole HAMON, Jérôme GOUET, Renée GODEFROY, Christèle MARIE ROSALIE, BOSSIERE Georges, Jean Marie MOREAUX.

Absent : Pascal DEBACKER.

Absente représentée : Saleema LEREVEREND pouvoir à Gaëlle LE GAL.

Mme LE GAL est nommée secrétaire de séance.

Lotissement Edifidès rue Pierre Castel : présentation en début de séance d'une nouvelle proposition de permis d'aménager.

Cette nouvelle proposition améliore l'orientation des bâtiments et donc leur performance thermique et permet en diminuant l'espace consacré à la voirie de proposer des parcelles un peu plus grandes. Le conseil demande que l'aspect esthétique général de cette 2^{ème} proposition soit retravaillé, notamment les logements en bande.

Monsieur le Maire demande à ce qu'une délibération soit ajoutée à l'ordre du jour : autorisation de se substituer à la SAFER dans le bénéfice des promesses de vente relatives à la réalisation du merlon le long de l' A84.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme : depuis la séance précédente,

- Cinq certificats d'urbanisme ont été délivrés
- Deux permis de construire ont été accordés (garage - agrandissement)
- Trois DIA (parcelles AA118 / ZD 152 / AB 31-34-36-39-43) ont été signées sans exercice du droit de préemption
- Trois déclarations préalables ont été déposées (extension / agrandissement / poste à couloir 400 kva).

INFORMATIONS CCRO

Restauration scolaire : lors de la commission intercommunale « enfance/jeunesse » du 11/07/2012 les représentants Mouennais ont été informés que la CCRO était sur le point de signer un avenant avec le fournisseur API pour une liaison froide à la rentrée 2012. Nos représentants ont dénoncé cet état de fait et demandé que le fournisseur aille jusqu'au terme de son marché soit juin 2013 et ce, suivant les indications de la DIRECCTE. Confirmation en a été faite par Monsieur le Maire aux directeurs de la CCRO et d'API.

Appel d'offre de fourniture des repas en liaison chaude prévu pour la rentrée de septembre 2013. Adhésion au SIGRSO sera concurremment à examiner.

QUESTION COMMUNALES

Délégués à la Communauté d'Agglomération Caen La Mer : la commune est sollicitée pour se prononcer sur les modalités de représentation des communes au sein de la CACLM d'ici aux prochaines élections municipales de 2014. La commune ayant fait un recours contre l'arrêté préfectoral du 08/06/2012 incluant Mouen dans le nouveau périmètre de Caen la Mer contre son avis ne se prononce pas sur la proposition qui lui est présentée. De plus, notre point de vue serait sans effet sur une décision déjà prise.

Cession d'une partie du chemin Importun dans le cadre des échanges de terrain nécessaires à la réalisation du Merlon le long de l'A84.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merlon - substitution à la SAFER : monsieur le maire expose que la SAFER a recueilli un certain nombre de promesses de vente (dans le cadre de la convention signée en 2010). C'est maintenant à la commune de lever les options et de se substituer à la SAFER dans le bénéfice de ces promesses.

Parcelles concernées : ZC 0041 ET 0055 – ZD 0068 – ZD 0001- ZD 0125.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Intégration dans le domaine public des voies et réseaux du Clos du commerce dès le parfait achèvement des travaux.
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps non complet (10.5 h hebdomadaires) pour permettre un avancement de grade
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Régisseur suppléant : proposition de nomination de Mme PORET Stéphanie avec son accord.
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement Nexity : Monsieur le maire informe le conseil municipal du retrait du recours déposé contre l'arrêté du 13/12/2011 accordant un permis d'aménager à la société Nexity (lotissement rue Pierre Castel). Dans un précédent conseil municipal, ce recours et ses conséquences avaient été évoqués.

- **Monsieur le Maire fait part de son soulagement devant cette décision de sagesse prise par les requérants :**
- **Soulagement tout d'abord de voir une procédure parfaitement légale aboutir sans perte de temps préjudiciable aux futurs acquéreurs et à la commune**
- **Soulagement surtout pour le Maire de ne pas se trouver dans l'obligation de porter l'affaire devant la juridiction civile pour faire valoir les droits de la commune à une juste indemnisation de la perte de fiscalité subie, à savoir environ 35 000 € par année de retard**
- **Soulagement encore de ne pas voir les requérants mis en cause par le promoteur et les futurs acquéreurs eux aussi lésés exposés au risque d'une obligation de couvrir les préjudices subis par ceux-ci. Les montants en cause auraient été beaucoup plus élevés que les 35 000 € concernant la commune de Mouen.**

Pour information, 5 jeunes couples ont déjà été obligés de renoncer à leur projet à cause de ce recours.

3^{ème} lotissement rue Pierre Castel : le nom de rue de la Balastière est retenu pour désigner la future voirie.

Sondages d'archéologie préventive prévus sur le site du merlon.

Comprimés d'iode : ceux détenus par la commune sont périmés. Suite à l'interpellation du Préfet sur cette question, réponse a été faite que la commune de Verson serait chargée de la distribution des nouveaux comprimés en cas de besoin. Un courrier sera adressé au Préfet pour avoir plus de précisions sur l'organisation d'une éventuelle distribution à la population.

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au 1^{er} octobre 2012 :

- mardi : 10h 12h – 15h 19h (régie garderie de 16h30 à 19h)
- mercredi : 10h 12h
- jeudi : 10h 12h – 15h 18h
- vendredi : 10h 12h

Ecoles : effectifs de l'école maternelle : 40 enfants – école élémentaire : 79.

Projet de spectacle de l'association Amigoss : Monsieur Vincent doit rencontrer le responsable.

Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée 0 h 17 minutes.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 2 octobre 2012 à 20 h 30.